

ÉMULATION

PETITS BONHEURS

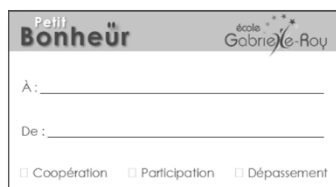
Tout au long de l'année, les élèves peuvent être récompensés pour leur performance, leur participation, leur dépassement et leur coopération grâce aux « Petits Bonheurs ». Chaque mois, le comité *Émulation* proposera aux élèves des récompenses différentes à recevoir grâce à leurs « Petits Bonheurs » (tirages, collations spéciales, activités, etc.). En juin, tous les « Petits Bonheurs » seront cumulés et nous procéderons à un grand tirage. Chaque année, nous avons de formidables prix à gagner.

CERTIFICATS D'EXCELLENCE

Chaque fin d'étape, les enseignants souligneront les efforts et le dépassement de certains élèves en leur remettant un certificat d'excellence. De plus, leur accomplissement sera reconnu lors du Gala de fin d'année.

GALA DE L'EXCELLENCE

Afin de reconnaître l'excellence de plusieurs élèves, chaque année, nous invitons à un gala de reconnaissance les élèves qui se sont le plus démarqués à l'école en raison de leur dépassement tant académique que sportif.



ENCADREMENT

Un membre du personnel enseignant est nommé tuteur d'un groupe. Il est la personne ressource pour chaque élève de son groupe. Il communique à ses élèves les informations pertinentes au bon fonctionnement du groupe, rappelle les règlements de l'école, assure un suivi pédagogique et comportemental, établit un lien entre les différents services offerts à l'école, etc. Les élèves doivent obligatoirement se présenter au local déterminé par leur tuteur afin de procéder au suivi de leur dossier scolaire.

PROCÉDURE DU SYSTÈME D'ENCADREMENT

1. OBJECTIFS

- Offrir au personnel de l'école un moyen d'intervention efficace ;
- Imposer une mesure d'encadrement qui assure le respect, par les élèves, du code de vie de l'école ;

- Assurer un climat propice à l'apprentissage à l'intérieur et sur les terrains de l'école.

2. CLIENTÈLE CIBLÉE

- L'élève qui a besoin d'un encadrement spécifique afin de l'aider à se conformer aux règles de conduite ;
- L'élève qui a besoin d'aide pour développer ses habiletés sociales.

N.B.

- *Un enseignant ou un autre membre du personnel peut imposer une retenue à un élève pour tout autre manquement au code de vie ;*
- *Une absence non-motivée à un ou plusieurs cours ou encore à une retenue entraîne une conséquence pouvant aller de la reprise de temps à la suspension de l'école.*

3. FONCTIONNEMENT DE LA RETENUE

L'élève doit :

- Apporter son agenda (signé par un parent à l'endroit prescrit) ;
- Effectuer sa retenue au local désigné et à l'heure prévue ;
- Faire proprement le travail demandé ;
- Respecter la consigne du silence ;
- Avoir en sa possession le matériel nécessaire pour effectuer le travail demandé.

**La retenue se déroule les mardis et jeudis de 16 h 20 à 17 h 10
(La retenue-devoir se déroule sur l'heure du midi)**

Le service de transport scolaire est offert les mardis et jeudis à 17 h 20. Ce service est disponible uniquement pour les élèves dont le lieu de résidence se trouve sur le territoire de l'école.